

LES RAPPORTS KOULANGO-LOBI ET LES ENJEUX DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE TRADITIONNELLE À BOUNA (1954-2021)

KRA Adingra Magloire

Maître-Assistant

Enseignant-Chercheur

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

Département d'Histoire

maglish@hotmail.fr

Abstract

Settled in the Bouna region since the 19th century, the Lobi joined the Koulango political governance system in 1954. But between 2011 and 2021, some Lobi executives advocate their autonomy vis-à-vis the traditional Koulango political power, while another party militates in favor of the preservation of ancestral ties with the natives. This situation leads to internal quarrels within the Lobi community, which weaken intercommunity relations in the Bouna region. After analysis, the land issue and political control is at the heart of the challenges of traditional political governance.

Key words: Koulango, Lobi, Bouna, Land, Governance

Résumé

Installés dans la région de Bouna depuis le XIX^e siècle, les Lobi intègrent le système de gouvernance politique koulango en 1954. Mais entre 2011 et 2021, certains cadres lobi prônent leur autonomie vis-à-vis du pouvoir politique traditionnel koulango, tandis qu'une autre partie milite en faveur de la préservation des liens ancestraux avec les autochtones. Cette situation engendre des querelles intestines au sein de la communauté lobi, qui fragilisent les rapports intercommunautaires dans la région de Bouna. Après analyse, la question foncière et le contrôle politique sont au cœur des enjeux de la gouvernance politique traditionnelle.

Mots-clés : Koulango, Lobi, Bouna, Foncier, Gouvernance

Introduction

Créé depuis le XVII^e siècle par Bounkani, le royaume koulango¹ de Bouna a été une zone d'intenses mouvements migratoires de populations d'origine mandé et voltaïque venues de plusieurs horizons². La dernière vague migratoire à s'installer en pays koulango est le peuple lobi³. Installés en territoire koulango au XIX^e siècle⁴, les Lobi ont joué un rôle important dans le repeuplement de la zone, après le passage des troupes samoriennes⁵.

Accueillis par les autochtones Koulango, les Lobi ont développé des relations importantes avec leurs tuteurs en occupant l'espace dans plusieurs endroits du pays à travers les activités agricoles intenses. Devenus prolifiques, les Lobi constituent une force démographique, économique et politique indéniable dans la région⁶. Cependant, l'évolution des rapports soulève de façon récurrente la question foncière et celle de la gouvernance politique.

Ainsi, comment se présentent les enjeux de la gestion politique traditionnelle à Bouna, depuis l'intégration des Lobi, jusqu'à la remise en cause par ces derniers, de la suprématie du pouvoir traditionnel des autochtones koulango de 1954 à 2021 ?

L'année 1954 marque le début du processus d'organisation des Lobi en communauté à Bouna à travers la nomination de Lékaré Hien en tant que représentant de la communauté lobi auprès de la cour royale de Bouna. L'année 2021, quant à elle révèle le bicéphalisme au sein de la communauté lobi de Bouna avec la désignation de Sib Virkoune comme « chef central des Lobi de Côte d'Ivoire » depuis le 22 mai 2021, malgré l'investiture de Bensaré Hien deux ans auparavant, en tant que chef de la communauté lobi depuis le 25 mai 2019.

L'objectif de cet article est de montrer que la question foncière et le contrôle politique sont au cœur des enjeux de la gouvernance traditionnelle dans la région de Bouna.

¹ La naissance de Bounkani dans les années 1583-1584, sa prise de pouvoir datant probablement d'une période allant de 1605 à 1610 et l'émergence de Bouna en tant que royaume des années 1610-1620. (J.-L. Boutillier, 1993, p. 51).

² Du XV^e au XIX^e siècle, plusieurs communautés Malinké s'installèrent dans la région de Bouna. Nous avons en ordre d'arrivée : Les Komala (avec le dyamu Gbané et Grafouté) et les Camara (avec le dyamu Camara) du quartier Hingbê, les Kamara, les Diabagaté, les Ouattara, les Touré, les Ligbi (avec pour dyamu Bamba) et les Cissé. (A. M. Kra, 2014, p.117-127).

³ Les Lobi occupent une partie du sud-ouest du Burkina Faso (Bouroum-Bouroum, Nako, Kampti, Gaoua, Batié-Sud) et du nord-ouest de la Côte-d'Ivoire (région de Bouna-Téhini) ; une minorité réside au Ghana (notamment dans la région de Bolé et de Wa).⁵⁰ En effet, si le terme "lobi" s'est imposé pour désigner une région de diversité socioculturelle, cela découle sans doute d'abord de la politique coloniale de domination et d'organisation.

Le terme lobi s'est imposé à partir de la résistance légendaire des Lobi à la colonisation. (B. Bazié, 2016, p. 30). Les Lobi forment un groupe ethnique très spécifique. On ne trouve pas dans les environs immédiats de la zone habitée par eux un groupe qui parle une langue sœur ou voisine. (M. Fiéloux, 1982, p. 9).

⁴ C'est seulement au début du XIX^e siècle, dans les années 1805- 1810, que les migrants lobi attirés par les terres pratiquement vierges du sud de la région où ils venaient de s'infiltrer vont entrer dans l'orbite de Bouna. (J.-L. Boutillier, 1993, p. 82).

⁵ La destruction du royaume de Bouna entraîna sa désarticulation. Le roi, ses collaborateurs, ainsi que la plupart des chefs des commandements territoriaux moururent décapités ou dans le dénuement. Les rescapés se réfugièrent à Docta. Quelques jours plus tard, la troupe de Saranké Mory mena une autre expédition contre les Koulango réfugiés à Docta et fit un carnage. C'est dans ce contexte que le roi Kamba fut tué. Pendant le siège de Bouna par les sofas, les Koulango affaiblis et dispersés à travers la région furent accueillis dans des hameaux Lobi et soumis comme esclaves. Ici, on voit bien dans les rapports sociaux que les Lobi souhaitent tirer profit de l'instabilité politique des Koulango pour se positionner. D'ailleurs, des échauffourées furent signalées entre ces deux communautés dans ce contexte précis. (A. M. Kra, 2014, p. 184-185).

⁶ Surclassée politiquement, déclassée économiquement et submergée démographiquement, la population koulango affiche généralement un comportement social de groupe résistant, convaincu d'être menacé dans son être même par l'« expansionnisme lobi ». Ils se sentent partiellement dépossédés de leur ville et de leur territoire. (F. Youl, 2015, p. 283).

Notre méthodologie s'appuie sur la recherche de sources écrites et la collecte de sources orales. Au sujet des sources écrites, nous avons eu recours aux Archives Nationales de Côte d'Ivoire et les sources imprimées.

Vu le caractère sensible et récent des événements, certains acteurs ont été eux-mêmes interrogés afin de se prononcer sur les faits. Pour éviter le parti pris nous avons fait le choix de nous tourner vers deux grandes entités à savoir : les représentants de la gouvernance politique traditionnelle d'une part et le représentant de l'autorité étatique de Bouna d'autre part. Les entités de la gouvernance politique traditionnelle interrogées sont : la cour royale des Koulango de Bouna⁷, la communauté lobi de Bouna⁸ et les représentants de l'organisation dénommée "chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire"⁹. Le représentant de l'autorité étatique interrogé est le préfet de la région de Bouna.¹⁰

Ainsi, notre plan se décline en trois parties. La première partie montrera l'intégration des Lobi dans le système de gouvernance koulango et leurs dissensions internes (1954-2011). La deuxième partie présentera les facteurs de la modification des rapports koulango-lobi à Bouna. Enfin, la troisième partie étudiera les difficultés de la gouvernance traditionnelle locale et son impact sur le tissu social (2011-2021).

1. L'intégration des Lobi dans le système de gouvernance koulango et leurs dissensions internes (1954-2011)

Les Koulango intègrent les Lobi dans leur système de gouvernance à partir de 1954 à travers la désignation d'un de leurs représentants à la cour royale des autochtones du pays. Dans l'évolution, des crises de succession et des contradictions idéologiques secouent la communauté lobi de 2007 à 2011.

1.1. Les Lobi dans la gouvernance traditionnelle koulango (1954-2007)

Vue la très forte croissance démographique des Lobi dans la région de Bouna¹¹, la nécessité de s'organiser devenait un impératif de sorte à avoir un représentant à la cour royale à partir de 1954. Ils intègrent donc le conseil consultatif¹² du royaume Koulango et sont pleinement plongés dans le système de gouvernance des autochtones. Le premier représentant de la communauté lobi auprès de la cour royale a donc été Léparé Hien (1954-1962). Ce dernier délégua ses pouvoirs en 1962 à Kiwelé Kambou, car il avait été choisi comme interprète¹³ des Lobi auprès des autorités administratives.

⁷ Avec à sa tête Sa Majesté Niguè Gbliman (Djibonkoro Oauttara à l'état civil) est le 31^e Roi du Bounkani depuis le 28 octobre 2018, suite au décès de Djarakoron II (Hinisiè Ouattara).

⁸ Bensaré Hien, chef de la communauté Lobi de Bouna depuis le 25 mai 2019.

⁹ Virkouné Sib le chef de la chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire.

¹⁰ Joseph Kpan Droh, Préfet de la région de Bouna depuis 2018. Cependant, pour ses obligations de réserves liées à sa fonction, nous ferons l'effort de ne pas le citer dans les faits rapportés dans ce document.

¹¹ Analysant l'évolution démographique des Lobi par rapport aux Koulango à partir des données fournies par le RGPH, F. Youl, (2015, p. 280-281), fait la remarque suivante : « L'analyse du diagramme permet de constater que la population lobi est de loin celle qui connaît un accroissement démographique considérable dans le département. En effet, son taux de croissance de 1904 à 1998 est de 95, 18% contre 71, 77% pour la population Koulango; soit environ 24,41 % de plus que le taux de croissance des Koulango. En 1998, la population lobi représentait 79% de l'effectif des deux populations et 60,89% de la population totale du département.

¹² Le conseil consultatif est composé du grand Imam de Bouna, des chefs de quartiers Malinké (Hingbé, Karidioulaso, Ouattaraso, Camaraso, Ligbiso, Malagaso, Koulibalyso) et des chefs de communautés (Lobi, Lorhon-Lobi, Peul, etc...). (A. M. Kra, 2014, p. 206).

¹³ Au même titre que Ouattara Dagbolo interprète des Koulango, et Katakié Camara, interprète des malinké-dioula.

Par la suite, s'en suit Kiwelê Kambou (1962-1990). Ce dernier étant du PDCI-RDA¹⁴, parti unique à cette époque, décida de soutenir la candidature de Palé Dimaté au détriment de celle de Jean Kambiré, lors des législatives de 1990. Voyant sa prise de position politique, certains cadres¹⁵ lobi le poussèrent à la démission la même année, pour la désignation d'Hépété Dah (1990 à 2007).

Après son installation, sous l'impulsion de certains de leurs cadres,¹⁶ les Lobi remettent en cause le rôle de représentant de leur chef auprès de la cour royale et souhaitent que ce dernier ait beaucoup plus de champ de décision et d'autonomie. Ainsi, Hépété Dah profita de sa notoriété¹⁷ et de son statut de chef de communauté pour mettre en pratique cette idée d'indépendance vis-à-vis de l'autorité politique traditionnelle des Koulango. Mais le souverain koulango à cette époque du nom de Gonlêbôhin Ouattara¹⁸ le prit en mal et lui demanda de renoncer à ce projet afin de préserver la paix et l'harmonie sociale.

Par la suite, les relations se stabilisèrent et Hépété Dah décida de revenir à de meilleurs sentiments en fréquentant à nouveau la cour royale. Après son décès le 04 Décembre 2007, une crise de succession éclata au sein de la communauté Lobi.

1.2. Les crises de succession au sein de la communauté lobi et leurs divergences d'opinion vis-à-vis du pouvoir traditionnel koulango (2007-2011).

Après le décès d'Hépété Dah, une crise de succession secoua la communauté lobi. Elle opposait quatre prétendants au poste de chef de la communauté lobi à savoir : Bensaré Hien, Lonhéré Som, Noumpaté Noufé et Kodjo Wêlê Hien. Dans cette crise, un groupe de jeunes dirigé par Gnimpalté Hien avec la complicité de certains élus et cadres proches du PDCI-RDA¹⁹ ont mené des démarches pour imposer Lohéré Som comme chef entre 2009 et 2010. Cette situation a conduit à des négociations menées par le chef intérimaire du nom de Didaté Hien²⁰ auprès des autorités administratives et traditionnelles.

A la suite de ces différentes rencontres qui n'ont pas pu aboutir à la désignation d'un chef par consensus, une grande rencontre réunissant soixante-quinze chefs de villages et de quartiers fut convoquée le 07 mai 2010²¹. Après avoir fait le point des différentes rencontres avec les autorités politiques, administratives et coutumières, Didaté Hien s'est proposé comme le chef intérimaire de la communauté lobi jusqu'à nouvel ordre afin de mettre fin aux querelles de succession. Ainsi, les cadres politiques ont été priés de ne pas se mêler à la question de la succession au sein de la gouvernance traditionnelle locale au risque de fragiliser le tissu social.

En outre, en 2011, une divergence d'opinion s'empara de la communauté lobi au sujet de leurs rapports avec les Koulango, opposant deux courants idéologiques à savoir : d'une part, les partisans de la préservation des liens sociohistoriques avec les Koulango et d'autre part, les partisans de la rupture et de l'autonomie.

¹⁴ Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain. De centre droit d'inspiration libérale, il est le parti unique depuis l'indépendance.

¹⁵ Il s'agit précisément de Jean Kambiré (député sortant) et d'Hamed Holo Hien (cadre à la CIE).

¹⁶ Il s'agit notamment du général Lassana Palenfo, ministre de la défense et de la sécurité de l'Etat de Côte d'Ivoire de 1991 à 1993.

¹⁷ Très riche commerçant, il était généreux et accueillant.

¹⁸ 28^e roi de Bouna issu du quartier Kunga qui régna de 1991 à 1996.

¹⁹ Il s'agit particulièrement de Dimaté Palé (député et Président du Conseil Général de Bouna, issu du PDCI) et de Kambiré Sié (secrétaire du PDCI).

²⁰ Auparavant secrétaire du chef Hépété Dah.

²¹ A la suite de cette concertation, un Procès-Verbal a été produit en date du 07 mai 2010.

Les partisans de la préservation des liens sociohistoriques avec les Koulango se fondent sur le principe du maintien de la cohésion sociale à travers l'intégration des Lobi dans le système de gouvernance des Koulango. Ainsi, bien qu'étant organisés en communauté, les Lobi ne devraient pas s'éloigner des principes et valeurs qui ont soutenu leurs relations ancestrales avec leurs tuteurs Koulango²². Pour eux, les Lobi ont déjà la force démographique, la force politique électoraliste mais la propriété foncière reste et demeure celle de leurs tuteurs koulango. Pour eux, il n'est pas question de rompre cet équilibre. Le leader de cette idéologie est officiellement Bensaré Hien²³ et bénéficie du soutien de certains cadres.²⁴

Par contre, les partisans de la rupture souhaitent que la communauté lobi soit indépendante vis-à-vis de l'autorité traditionnelle koulango. Le chef de file de cette idéologie n'est pas officiellement connu²⁵, mais d'après nos investigations, il s'agirait de Philippe Hien²⁶, soutenu par certains cadres²⁷.

Cette opposition idéologique au sein de la communauté lobi tire ses origines profondes de la question foncière et des dégâts de culture mal réglés face à leur démographie galopante.

2. Les facteurs de la modification des rapports koulango-lobi à Bouna

L'exploitation foncière des Lobi se faisait sous la supervision des autochtones koulango du pays. Cependant, la croissance démographique et l'occupation anarchique des terres par les Lobi soulèvent la question de la propriété foncière. Celle-ci est souvent exacerbée par les dégâts de culture subis par les Lobi dont les litiges sont tranchés soit par une juridiction traditionnelle soit par une juridiction moderne.

2.1. La question foncière dans les rapports Koulango-Lobi

L'accès à la terre des Lobi se faisait sous la supervision des chefs de terres Koulango. Les Lobi n'exploitaient pas la terre sans l'accord et la bénédiction des chefs koulango. Le contrat liant Lobi et Koulango stipule, avec une certaine précision, les limites du domaine octroyé au premier installé ; une extension des cultures lobi au-delà de ces limites doit faire l'objet d'une demande auprès du maître de la terre koulango ; tout litige ayant trait à des débordements de cultures sont de la compétence des Koulango. Rappelons aussi que toute offense grave faite à la terre nécessite réparation auprès des autels koulango (sacrifice de poulets, chèvres ou bœufs selon la gravité de l'acte). (G. Savonnet, 1985, p. 19).

Au niveau foncier, le premier occupant lobi reconnaît le pouvoir koulango sur le patrimoine foncier. Accompagné du représentant du chef de terre koulango, il détermine les limites à l'intérieur desquelles

²² Les partisans de cette idéologie estiment qu'il faudrait préserver les relations cordiales et pacifiques entretenues avec les autochtones Koulango. Pour eux pas question de détruire ces relations ancestrales pour des intérêts personnels.

²³ Bensaré Hien a été Secrétaire général du PDCI de 1985 à 1990. Ensuite, secrétaire départemental adjoint du RDR de 2000 à 2019. De 2010 à 2019, membre du bureau de la communauté Lobi en tant que vice-président. Depuis le 25 mai 2019, il est le chef de la communauté Lobi reconnu par les autorités administratives.

²⁴ Les cadres qui soutiennent cette idéologie sont Lassana Palenfo (général à la retraite), Michel Noufé (Directeur des moyens généraux du trésor), Dimaté Palé (Cadre du PDCI), Sié Amadou Palé (cadre aux impôts) etc.

²⁵ Etant un homme politique, la prudence le contraint à ne pas l'afficher ouvertement afin de ne pas prêter le flanc à ses détracteurs et perdre son électorat du côté des autres membres de la communauté Koulango et malinké-dioula.

²⁶ Philippe Hien était le Directeur Administratif et Financier (DAF) de la rébellion des "forces nouvelles" à Bouna. Il a été élu Président du Conseil Régional de Bouna successivement en 2016 et en 2021. D'après nos investigations, cette divergence d'opinion s'est accrue depuis sa candidature en tant qu'indépendant aux législatives de 2011. S. Kambou, Secrétaire général de la communauté Lobi de Bouna, 06 mai 2022.

²⁷ Philippe Hien est soutenu par Yacouba Sié Hien (Directeur général du Port Autonome d'Abidjan), Noufé Sansan (Sénateur de Bouna) et Youl Sansan (homme d'affaires), etc.

sa famille et lui pourront établir leurs cultures²⁸. Une fois ce préalable accepté par les deux parties, le plus jeune frère est dépêché auprès du père demeuré au pays pour le tenir au courant des recherches et pour l'inviter à venir s'accorder définitivement avec le chef de terre Koulango. (G. Savonnet 1962, p. 35).

La croissance démographique des Lobi par rapport aux Koulango²⁹ est un phénomène avéré, mais celle-ci n'a jamais été la pomme de discorde entre les deux communautés³⁰. Le véritable problème réside dans le fait que profitant de cette démographie galopante, l'occupation des terres a échappé à un moment donné au contrôle des chefs de terre koulango, au point où on assiste à une sorte d'anarchie, comme l'indique F. Youl (2015, p. 285-286) :

Les Lobi ont pendant longtemps eu la tentation de quitter les terres qui leur ont été concédées à chaque fois que celles-ci se sont avérées inopérantes, chaque fois qu'elles ont cessé d'être fertiles, propices à leurs besoins immédiats... Ainsi guidé par ses seuls intérêts immédiats, ils n'envisagent pas l'éventualité de fertiliser les terres qui restent de toutes les façons libres d'occupation, l'espace n'étant pas mise en valeur par les Koulango. Ce type d'exploitation des terres, et surtout l'idéologie économique qui la sous-entend sont parmi les éléments qui ont concouru à altérer les relations entre les populations Lobi et Koulango.

Par la suite, les Koulango reprochaient souvent aux Lobi de dépasser les limites d'exploitation foncière convenue³¹. Les litiges fonciers étaient réglés pacifiquement selon le tribunal traditionnel local entre les différentes parties. Mais, lorsque l'affaire dépassait la compétence du chef du village ou de province, elle était emmenée chez le roi des Koulango, dont le siège se trouve dans la localité de Bouna.

Cependant, malgré le règlement pacifique de ces litiges, les Koulango en tant que propriétaires fonciers, réduits en minorité sur leur propre territoire ont souvent du mal à s'imposer dans certaines localités, d'où la fragilisation des rapports. Ces problèmes fonciers sont souvent exacerbés par l'entrée en scène d'un acteur fort important qui est l'éleveur peuhl.

2.2. Les litiges liés aux dégâts de cultures des agriculteurs lobi par les troupeaux de bœufs des Peuhls

Originaires pour la plupart du sud-ouest du Burkina-Faso, notamment de la zone de Gaoua et de Battié, les Peuhl de Bouna s'infiltrèrent par petits groupes en pays koulango dans le cadre du

²⁸ Voici les conditions générales d'installation des villages Lobi : le chef Koulango concède au premier occupant qui en fait la demande, une portion importante du territoire. En échange, le fondateur Lobi remet au Sako Tessié une vache et 20 000 cauris (ou 5 000 F CFA). C'est le Sako Tessié qui fixe le montant des prestations et les limites des terres concédées. Il délègue une partie de son pouvoir au Diltidar qui peut aussi, dans la partie qui lui est attribuée, procéder à la distribution des terres aux cultivateurs. Le Diltidar a des devoirs vis-à-vis du Sako Tessié. Il doit notamment l'informer de l'arrivée de nouveaux immigrants. Cette précaution a permis pendant longtemps, de limiter les infiltrations clandestines. (G. Savonnet, 1962, p. 35).

²⁹ En plus des facteurs socio-culturels pouvant expliquer le déclin démographique, des causes accidentelles ont aussi contribué à certaines périodes à accentuer encore le phénomène. Le chef de Poste de Bouna dans sa réponse signale que « les indigènes de la subdivision ont été sérieusement décimés par l'épidémie de variole de 1916 et par celle de grippe de décembre-janvier 1919 ». Il faut également rappeler les pertes provoquées par les guerres de Samory. Ces dernières ont rayé de la carte de nombreux villages. En 1939, il n'existe plus que 94 villages où résident des Koulango, en 1943 seulement 74 villages ; enfin en 1963, il n'y a plus que 52 villages Koulango, ce qui implique à chaque période des regroupements de villages (J.-L. Boutillier, 1993, p. 372).

³⁰ « *Nos ancêtres ont toujours vécu paisiblement avec nos tuteurs Koulango. Ce sont les politiciens qui cherchent à nous diviser* ». DAH Sandouté, secrétaire particulier du chef, 67 ans, 06 mai 2022.

³¹A. Kunga, Porte-parole adjoint de la cour royale de Bouna, 08 mai 2022.

pastoralisme, dans les années 1970-1973³², en la faveur de la création de la SODEPRA³³. Leur immigration dans la région de Bouna s'accélère entre 1995-2010³⁴ sous le règne du souverain Koulango Zanganzida-Zangatiere³⁵.

Il est reproché aux éleveurs peuhl, installés par les chefs de terre Koulango, de laisser leurs troupeaux de bœufs détruire le champ des Lobi. Ainsi, en cas de dégâts de culture, les Peuhls sollicitent l'arbitrage du chef de terre koulango ou de leur souverain. Cette attitude déplaît énormément aux Lobi qui ne souhaitent pas voir d'intermédiaires et préfèrent régler l'affaire directement avec l'éleveur peuhl. Ce dernier contraint ainsi le paysan lobi à la patience. Pourtant, lorsque l'affaire est portée à la connaissance du souverain de Bouna, le Peuhl est prié de dédommager le paysan lobi à travers le paiement d'une somme compensatoire³⁶.

La population lobi de la région a le sentiment qu'étant non-autochtone, ses droits sont négligés dans les situations de conflits avec les éleveurs peuhl sur l'utilisation des terres. Les autorités koulango considèrent quant à elles, que la migration massive des Lobi et leur occupation des terres dans les zones rurales ont eu lieu indépendamment de leurs sanctions, et ont globalement affaibli leur autorité sur les terres (J. Speight 2017, p. 199). Non satisfait de cette procédure, le paysan lobi préfère porter cette affaire en justice.

Lorsque l'affaire part en justice, après le règlement du litige par les autorités judiciaires, certains agents malhonnêtes de la justice récupèrent parfois la somme que devrait percevoir le paysan lobi, en demandant à l'éleveur peuhl de faire appel afin que l'affaire soit transmise à la cour d'appel. Le paysan lobi voyant que l'affaire prend une autre tournure, et pour éviter des démarches trop onéreuses, préfèrent abandonner et ruminer sa vengeance. Ainsi, lorsque l'occasion se présente à nouveau, il préfère se faire lui-même justice que de suivre une quelconque procédure.

Par exemple, en 2016, un incident survenu dans la zone de Kpanzarani³⁷ lié à un problème de dégât de culture dégénéra en des affrontements éclatés dans plusieurs localités de la région opposant les Lobi (dozo)³⁸ aux éleveurs peuhls. Ce conflit occasionna l'élimination physique de certains peuhls et de leurs supposés alliés koulango et Malinké-dioula nettement en infériorité démographique.

La récurrence des problèmes fonciers liés aux dégâts de culture fragilise les rapports intercommunautaires et remet en cause la suprématie de la gouvernance traditionnelle locale des Koulango.

³² O. Barry, chef de la communauté Peuhl de Bouna (ASSOCIATION WALDERE FOULDE), 12 mai 2022.

³³ Société pour le Développement des Productions Animales. L'un des objectifs de la SODEPRA, créée en 1970 et était d'assurer aussi le développement de l'élevage traditionnel pratiqué dans le cadre villageois.

³⁴ L. Ouattara, porte-parole de la cour royale de Bouna, 12 mai 2022.

³⁵ De son vrai nom Bandaku Ouattara, il est le 29^e roi de Bouna issu de la famille Gago. (1996-2009).

³⁶ Un document nous a été remis à la cour royale de Bouna faisant état du récapitulatif de dégâts de culture payés aux paysans Lobi par les Peuhls à la cour royale s'élevant à 3.730000f.

³⁷ Kpanzarani est un village Koulango situé à 22 km de Bouna sur l'axe Bouna-Doropo. Depuis le 12 mars, le département de Bouna est secoué par des violences intercommunautaires suite à un conflit entre éleveurs et cultivateurs dans le village de Kpanzarani. <https://news.abidjan.net/articles/588415/>. 2 avril 2016 | AIP. Le roi de Bouna appelle les cadres locaux à œuvrer à la cohésion sociale dans la région

³⁸ La milice dozo des Lobi a été initiée par Jean-Marie Youlé Palé en 2013. Dès la naissance de ce groupe, le roi Diarakoroni 2 à l'époque, avait refusé leur implantation sur son territoire. Ils ont été accusés d'avoir perpétré des exactions sur des populations civiles vulnérables en mars 2016.

3. Les difficultés de la gouvernance traditionnelle locale et son impact sur le tissu social (2011-2021)

La gouvernance traditionnelle locale est fortement éprouvée par les différends idéologiques et politiques et par le bicéphalisme au sein de la communauté lobi. La suprématie de la gouvernance traditionnelle des autochtones Koulango est remise en cause par une partie des protagonistes Lobi.

3.1. Les cadres lobi dans la dégradation des rapports sociaux à Bouna

Les contradictions idéologiques et politiques sont à la base de la crise au niveau de la gouvernance politique traditionnelle. En effet, le 11 décembre 2011, se sont tenues les premières élections législatives du régime du président Alassane Ouattara sur toute l'étendue du territoire national, après le contentieux électoral de la présidentielle de 2010³⁹. A Bouna, les élections opposaient la liste Nialé Kaba/ Dah Sansan à la liste Philippe Hien/ Kambiré Célestin. Le RDR⁴⁰ avait officiellement choisi la liste Nialé Kaba⁴¹ pour représenter les couleurs du parti à cette élection. Cependant, Philippe Hien comptant sur son électorat se présenta comme candidat indépendant à ces élections.

Pendant les campagnes de ces législatives, certains cadres lobi, partisans de la préservation des liens sociohistoriques avec les tuteurs koulango ont décidé de soutenir la liste de Nialé Kaba au détriment de celle de Philippe Hien. Il s'agit précisément de Bensaré Hien⁴² et d'Alfred Sansan Gbona Dah. Tous les deux cadres ont farouchement battu campagne auprès de leurs parents pour leur demander de voter massivement la liste de Nialé Kaba. Ces derniers étant des leaders très suivis et écoutés ont réussi avec brio à faire pencher l'électorat lobi en faveur de la candidate Nialé Kaba.

La proclamation des résultats se déroula dans une atmosphère tendue, car après la fermeture des bureaux de vote, les rumeurs donnaient gagnant la candidate Nialé Kaba. Les partisans de Philippe Hien se sont par conséquent rendus massivement dans les locaux de la CEI locale pour contester les élections et crier à la fraude électorale, suite au saccage des urnes dans la localité de Saye⁴³.

La CEI décida donc de reprendre le scrutin électoral dans cette localité le 26 février 2012. Pour atténuer les tensions, le RDR demanda à Philippe Hien de retirer sa candidature en tant qu'indépendant et de s'accorder pour la désignation d'une seule liste, notamment celle de Nialé Kaba avec pour colistier Tilkouetté Sansan Dah. Ainsi, la liste de Nialé Kaba remporta largement le scrutin avec 87.07%.

Depuis ce temps, Bensaré Hien et Alfred Sansan Gbona Dah, principaux artisans de la victoire de la liste de Nialé Kaba ont été considérés comme des parias⁴⁴ par le camp de Philippe Hien.

³⁹ La crise ivoirienne de 2010-2011 est une crise politique en Côte d'Ivoire qui débute après le second tour de l'élection présidentielle ivoirienne de 2010, le premier scrutin depuis 10 ans, dont le résultat amène à un différend électoral, à la suite de fraudes présumées.

⁴⁰ Rassemblement des républicains (RDR) est un parti libéral de Côte d'Ivoire, membre du Réseau libéral africain et de l'Internationale libérale. Parti dont est issu le président Alassane Ouattara.

⁴¹ Personnalité politique ivoirienne d'origine Malinké-Dioula originaire de Bouko (situé à 30km de route sur l'axe Bouna-Doropo). Depuis le 13 janvier 2016, elle est ministre du Plan et du Développement.

⁴² A cette époque, Bensaré Hien était encore secrétaire départemental du RDR et adjoint du chef Didaté Hien.

⁴³ A Bouna, les résultats du centre EPP Saye sont contestés par le candidat indépendant Philippe Hien. Convention de la société civile ivoirienne, 2012, *rapport final élections législatives de sortie de crise en Côte d'Ivoire. 11 décembre 2011 et 26 février 2012*, Abidjan, les éditions abc.

⁴⁴ Sur fond ethno-identitaire, d'après des témoignages recueillis, les partisans de Philippe Hien reprochaient ceci au gens de Bensaré Hien : « comment toi un Lobi tu soutiens la liste d'un "Peuhl"... ». B. Hien, chef de la communauté Lobi de Bouna, 06 mai 2022.

3.2. Les conséquences des actions des cadres lobi sur la gouvernance traditionnelle de Bouna

En 2019, vue la précarité de l'état de santé du chef intérimaire des Lobi en la personne de Didaté Hien, une réunion de concertation eut lieu le 05 mars 2019 avec les chefs de quartier et de villages pour réfléchir sur la question de la gestion des affaires de la communauté. A la suite de cette rencontre, Bensaré Hien étant son premier adjoint a été désigné comme son successeur immédiat.

Cependant, ses détracteurs ne se reconnaissant pas dans le choix de Bensaré Hien ont apporté la réplique en profitant de la clôture de la fête du Djokabinan⁴⁵ du 14 avril 2019 pour la présentation officielle de Sib Virkoune comme étant le nouveau Chef Central des Lobi de Côte d'Ivoire⁴⁶. Les partisans de Bensaré Hien voient donc dans cette attitude, une manipulation du camp de ses adversaires politiques, sur le champ de la gouvernance traditionnelle, avec à sa tête Philippe Hien en vue de le discréditer⁴⁷.

En retour, le camp de Hien Bensaré décida de faire son investiture le 25 mai 2019. Les partisans de Virkoune Sib⁴⁸ ont tenté en vain d'empêcher la tenue de ladite cérémonie en avisant la préfecture⁴⁹ et par des menaces verbales⁵⁰. D'ailleurs, à la veille de cette investiture, Alfred Sansan Gbona Dah, désigné comme le président du comité d'organisation de ladite cérémonie, a été violemment attaqué dans la nuit du 24 au 25 mai 2019⁵¹.

Malgré cela, la cérémonie a été maintenue, et pendant son déroulement, des actes de vandalisme ont encore été perpétrés sur les lieux par ses adversaires pour saboter cette rencontre. N'eut été le professionnalisme des forces de sécurité présentes, la situation serait incontrôlable⁵². Ces derniers s'appuient sur le principe de la majorité démographique des Lobi, dont l'enjeu principal est la question foncière et le contrôle politique de la région.

Certains cadres Lobi ont eu l'idée de mettre en place une tribune autonome de gouvernance traditionnelle et construire un siège social ⁵³ capable de rassembler les Lobi dans un cadre officiel. Celle-ci tire ses origines profondes de la question foncière et des rivalités politiques locales. En effet, voyant leur échapper le contrôle de la gouvernance traditionnelle de la communauté locale Lobi, des

⁴⁵ Fête du mil en pays Lobi.

⁴⁶ Selon les informations recueillies, les populations ont dans leur grande majorité boudé cette présentation, car estimant qu'elle n'était pas prévue.

⁴⁷ Le nom de Philippe Hien est régulièrement cité dans les crises dans le Bounkani. S. Kambou, Secrétaire général de la communauté Lobi de Bouna, 06 mai 2022.

⁴⁸ Une délégation conduite par Toh Kambiré, Charles Djémi Hien et Jean Sié Palé informa le Préfet des risques d'une telle cérémonie, car selon eux, le chef des Lobi est déjà connu, il s'agit de Virkoune Sib.

⁴⁹ Représenté ce jour par le secrétaire général 1 de la préfecture.

⁵⁰ Alfred Sansan Gbona Dah a reçu des menaces de mort dans son téléphone. Heureusement pour lui, après avoir identifié le numéro et la personne, il alla porter plainte à la police contre ce dernier. A. S. G. Dah, chargé de la communication au sein de la communauté Lobi de Bouna, 08 mai 2022.

⁵¹ Les malfaiteurs ont saccagé et brûlé son véhicule et ont aussi mis le feu dans le compteur CIE de sa maison, occasionnant l'incendie d'une partie de sa chambre. N'eut été la pluie et l'arrivée à temps des secouristes, le pire aurait pu se produire. A. S. G. Dah, chargé de la communication au sein de la communauté Lobi de Bouna, 08 mai 2022.

⁵² La cérémonie a été fortement perturbée par la descente musclée d'une bande de jeunes surexcités armés d'armes blanches sur les lieux, commettant des actes de vandalisme. Les forces de l'ordre présentes ont demandé aux organisateurs de ne pas répondre à leur provocation qui a duré une vingtaine de minutes. Après leur forfait, ces jeunes ont déserté les lieux laissant ainsi la cérémonie suivre son cours. Bensaré Hien, chef de la communauté Lobi de Bouna, 06 mai 2022.

⁵³ Après la construction de l'édifice servant de siège social des Lobi, les Koulango inquiets, protestèrent vigoureusement contre ce qu'ils ont appelé « le palais des Lobi ». Pourtant les Lobi estiment que ce siège baptisé "maison du peuple" n'a pas pour objectif de défier les autochtones Koulango mais plutôt de faire valoir leur communauté assez représentative dans la région. T. Kambiré, Secrétaire de la "chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire", Bouna, 09 mai 2022.

cadres politiques⁵⁴ ont suscité la création d'une organisation dénommée "chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire" qui devrait être à leur solde.

Cette plate-forme a pour objectif de représenter dignement les Lobi de Côte d'Ivoire au niveau national et international⁵⁵. Aussi, vise-t-elle une représentation au sein de la "chambre nationale des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire". Cette tribune projette avoir une assise nationale et de fédérer toutes les populations Lobi dispersées partout en Côte d'Ivoire en une unité politique traditionnelle⁵⁶. Raison pour laquelle, les cadres lobi de cette organisation installent leur base dans certaines localités du pays où se trouvent des Lobi⁵⁷.

Au demeurant, la création de la tribune dénommée « chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire est perçue par les Koulango et les "conservateurs Lobi"⁵⁸ comme un véritable frein à la cohésion sociale et une bombe à retardement, car crée-t-elle non seulement, un bicéphalisme au sein de la communauté lobi, mais aussi pourrait-elle compromettre à la longue, la suprématie de l'autorité politique traditionnelle du souverain koulango de Bouna.

Au niveau du bicéphalisme au sein de la communauté lobi, il faut reconnaître que le chef local de la communauté lobi de Bouna est Bensaré Hien. A côté de lui, l'organisation dénommée "Chefferie Centrale des Lobi de Côte d'Ivoire" dont le siège a été implanté à Bouna, a pour chef Virkouné Sib⁵⁹. Ainsi, nous avons deux chefs lobi⁶⁰ dans la même localité qui ne se reconnaissent pas mutuellement.

Conclusion

Les Koulango ont intégré les Lobi dans leur système de gouvernance à travers le rôle de représentant de leur chef à la cour royale à partir de 1954. Plus tard en 1990, les Lobi souhaitent élargir leur champ d'action sous l'impulsion de leurs cadres sur la base de leur importance numérique dans la région. Cette posture provoque non seulement des contradictions internes au sein de la communauté lobi, mais aussi des velléités de rupture d'avec la gouvernance traditionnelle des autochtones koulango ou l'autonomie politique traditionnelle.

Cette divergence d'opinion provient essentiellement de la question foncière et des récurrents problèmes de dégâts de culture causés par les troupeaux de bœufs appartenant aux Peuhls. Une partie des Lobi revendique un territoire qui leur est propre et dont la gestion serait indépendante de l'autorité politique traditionnelle des Koulango. Tandis qu'une autre partie souhaite maintenir l'équilibre

⁵⁴ Il est revenu de façon récurrente lors de nos enquêtes dans la région que Philippe Hien et Noufé Sansan sont les hommes politiques les plus impliqués dans la mise en place de cette structure. Curieusement, ce sont les employés du Conseil Général dirigé par Philippe Hien qui sont les véritables défenseurs de la légitimité de Sib Virkouné. Par exemple, le secrétaire général de cette organisation du nom de Kambiré Toh est le chef du personnel du Conseil Général de Bouna. D'après leurs partisans : « *Nous sommes les plus représentatifs car nous avons les élus locaux à nos côtés* ». E. Sié Kambiré, Chef de protocole de la chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire, 48 ans, 09 mai 2022.

⁵⁵ D. Kambou, 1^{er} chef adjoint de la chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire, Bouna, 09 mai 2022.

⁵⁶ Nombreux sont les Lobi dispersés dans plusieurs localités du pays qui ne connaissent même pas la région de Bouna. Cette plate-forme entend les rassembler en vue de contribuer à leur épanouissement et à leur bien-être. T. Kambiré, Secrétaire de la "chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire", Bouna, 09 mai 2022.

⁵⁷ Le "chef central des Lobi" de différentes localités du pays a été installés par les cadres de cette organisation.

⁵⁸ Les partisans de la préservation des liens ancestraux avec les Koulango. B. Kambou, Conseiller de la "chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire", Bouna, 09 mai 2022.

⁵⁹ Intendant militaire à la retraite, Sib Virkouné a été officiellement investi chef central des Lobi, le samedi 22 mai 2021 à Bouna, lors de l'apothéose de la fête du mil, dénommée "Djokabinan". La cérémonie d'investiture a enregistré la présence des élus et cadres Lobi, ainsi que de fortes délégations de cette communauté venues des autres régions du pays et du Burkina Faso. Auparavant Sib Virkouné était le chef des Lobi d'Adjamé.

⁶⁰ « Cette situation n'honore pas la communauté Lobi », selon D. Som, 2^e chef adjoint de la chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire, 09 mai 2022.

sociopolitique et les rapports de cohésion et de paix entretenus depuis belle lurette avec les Koulango à travers l'intégration des Lobi dans le système de gouvernance des autochtones. Ainsi, la question foncière et le contrôle politique des masses demeurent au cœur des enjeux de la gouvernance politique traditionnelle.

Ces différentes positions idéologiques se déportent sur le champ de la politique électorale et ont un impact considérable sur la succession politique traditionnelle au sein de la communauté lobi et sur l'équilibre social.

D'ailleurs, l'immixtion des cadres politiques dans le choix des chefs de communauté Lobi de Bouna n'est pas un fait nouveau, car elle débute dans les années 1990, avec l'implication du général Lassana Palenfo et de Jean Kambiré dans la démission de Kiwelê Kambou au profit d'Hépété Dah. Ensuite, nous avons la tentative de Dimaté Palé pour l'installation de Lonhéré Som en 2009-2010. Et enfin, le choix avéré de Philippe Hien pour l'installation de Virkoune Sib de 2019 à 2021, au détriment de Bensaré Hien.

La création d'une tribune sociopolitique traditionnelle dénommée « Chefferie Centrale des Lobi de Côte d'Ivoire » par une frange de leurs cadres et dirigée par Virkoune Sib entend équilibrer les forces au niveau de la gouvernance traditionnelle, jugée trop favorable aux autochtones koulango. Pourtant, avant la naissance de cette organisation, la communauté lobi locale avait fait le choix de Bensaré Hien, considéré comme le chef de file de la préservation des rapports de cohésion avec les Koulango et les autres communautés présentes à Bouna.

Dès lors, se crée une sorte de bicéphalisme au sein de la communauté lobi de Bouna et remet en cause la prédominance politique de la gouvernance traditionnelle des Koulango dans la région.

Sources et bibliographie

Sources orales

BARRY Oumar, chef de la communauté Peuhl de Bouna (ASSOCIATION WALDERE FOULDE), 43 ans, 12 mai 2022.

BENDJOUTE Kambri, conseiller au sein de la communauté Lobi de Bouna, 74 ans, 06 mai 2022.

DAH Sandouté, secrétaire particulier du chef, 67 ans, 06 mai 2022.

DAH Sansan Gbona Alfred, chargé de la communication au sein de la communauté Lobi de Bouna, 08 mai 2022.

HIEN Bensaré, chef de la communauté Lobi de Bouna, 65 ans, 06 mai 2022.

KAMBOU Banon, Conseiller de la chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire, 65 ans, 09 mai 2022.

KAMBIRE Toh, Secrétaire de la chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire, 48 ans, 09 mai 2022.

KAMBIRE Sié Emmanuel, Chef de protocole de la chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire, 48 ans, 09 mai 2022.

KAMBOU Seydou, Secrétaire général de la communauté Lobi de Bouna, 06 mai 2022.

KUNGA Adama, Porte-parole adjoint de la cour royale de Bouna, 08 mai 2022.

KAMBOU Digniré, 1^{er} chef adjoint de la chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire, 69 ans, 09 mai 2022.

OUATTARA Logossina, Porte-parole de la cour royale des Koulango de Bouna, 55 ans, 12 mai 2022.

SIB Virkoune, chef central des Lobi de Côte d'Ivoire, 67 ans, 09 mai 2022.

SOM Diguilté, 2^e chef adjoint de la chefferie centrale des Lobi de Côte d'Ivoire, 65 ans, 09 mai 2022.

Sources écrites

ANCI, Côte d'Ivoire, Cercle de Bondoukou. Correspondance relative à l'exode des Lobis vers le direct de Bouna. 1916.

Bibliographie

BAZIE Boubié, 2016, *La colonisation des Lobi du Burkina Faso par la France : de l'insoumission au changement social (1897-1960)*, Thèse de Doctorat, Université de Ouagadougou.

BOUTILLIER Jean-Louis, 1993, *Bouna royaume de la savane ivoirienne, princes, marchands, et paysans*, Paris, Karthala et ORSTOM.

BOUTILLIER, 1969, « La ville de Bouna à l'époque précoloniale à aujourd'hui » (Essais monographiques), Deuxième partie, in *Cahiers ORSTOM*, Séries Sciences Humaines, Vol. VI, N°2, p. 1-20.

CONVENTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IVOIRIENNE (CSCI), 2012, *Rapport final élections législatives de sortie de crise en Côte d'Ivoire. 11 décembre 2011 et 26 février 2012*, Abidjan, les éditions abc.

FIELOUX Michèle, *Les Sentiers de la nuit : les migrations rurales lobi de la Haute-Volta 1980, vers la Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM.

KRA Adingra Magloire, 2018, « La problématique Samorienne dans le jeu des puissances Occidentales à l'époque coloniale (1882-1898) » in *Folofolo*, Juin, p. 294-318.

KRA Adingra Magloire, 2014, *Histoire des Koulango des origines au XIXe siècle*, Thèse de Doctorat Unique, Université Félix Houphouët-Boigny.

SAVONNET Georges, 1962, *La colonisation du pays Koulango, Haute Côte d'Ivoire par les Lobi de Haute-Volta*, tiré de : *Etudes voltaïques Ouagadougou* : Centre IFAN-ORSTOM, p.79-102, (Etudes voltaïques, nouv. Série, mémoire 3).

SAVONNET Georges, 1986, *installation des Lobi dans le nord- est ivoirien et développement agro-pastoral (rapport d'enquête socio-géographique sur le terrain 1985)*, Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (C. I. D. T.), Paris, ORSTOM.

SPEIGHT Jeremy, 2017, « Bouna, une "instabilité permanente" ? Foncier, autorité et violence post-conflit en Côte d'Ivoire dans la longue durée », in *Afrique contemporaine*, N° 263-264, p. 197-215.

YOUL Félix, 2015, *Migration lobi et rapports intercommunautaires dans le nord- est ivoirien : cas de la Sous-Préfecture de Bouna*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Abidjan, Université Félix Houphouët Boigny.